

## COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

### Mercredi 6 novembre 2024

---

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Serge RAULT, Christophe DELORD, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND, Philippe GENTY, Frédéric DUBOUCHET, Diane VIGIER, Thierry KOVACS, Luc THOMAS

**Elus du bureau excusés :** Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Gilles VIAL

**Techniciens présents :** Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Julien VIZET, Yannick SIMON

**Lieu :** SMRR, Vienne

**Horaires :** 9h00-11h

---

#### [ORDRE DU JOUR]

##### Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Avis sur le PLU de Luzinay
- Avis sur un projet commercial à Chanas
- Présentation de la mise à jour de l'Etude Ménages Déplacements (EMC<sup>2</sup>) de Lyon
- Point sur la démarche Villages d'Avenir sur le territoire
- Présentation de l'étude du potentiel de densification des zones urbaines peu denses
- Point d'avancée sur les pelouses sèches
- Présentation de la démarche « biodiversité positive » des Rives du Rhône

#### [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU]

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

## [POINT AGENDA]

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 4 décembre à 9h00 chez un viticulteur** en lien avec le point d'avancement de la démarche de classement à l'Unesco par les viticulteurs porteurs de la démarche prévu au prochain bureau syndical.

Les prochains conseils syndicaux auront lieu le mercredi 12 février à 18h30 (lieux à définir) et le mercredi 26 mars à 18h30 à Saint-Romain-en-Gal. L'ordre du jour de ces conseils portera notamment sur le DOB et le vote du budget.

**Mercredi 23 octobre :** Philippe Delaplace et Thierry Kovacs ont rencontré le sous-préfet coordinateur de Vienne. Ce point a été l'occasion de faire un point d'étape sur les actualités du SMRR et la méthodologie de travail avec les DDT, notamment dans le cadre de la future révision du Scot. Deux points ont notamment été abordé. La question des friches, en lien avec l'étude friches des Rives du Rhône. Les élus ont rappelé l'importance de sortir du discours 1ha de friche = 1ha remobilisable. En effet, il est difficile de remobiliser les friches économiques en lien avec les coûts notamment et certaines friches ne pourront jamais être remobilisées notamment à cause des risques. En exemple, Vienne Condrieu Agglomération ont enfin réussi à réinstaller une entreprise sur la friche Bocoton après 17 ans de portage par Epora et un fort déficit financier absorbé par la collectivité et Epora. Enfin, un échange a porté sur les avis de la MRaE et la nécessité de travailler étroitement avec les services de l'Etat en amont des projets pour s'assurer de répondre aux attentes de la MRaE.

**Mardi 5 novembre** a eu lieu une séance de travail sur le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo concernant la prise en compte des réserves du SMRR sur la commune de Talencieux. Annonay Rhône Agglo a mis en place des réunions de travail avec 7-8 communes où des questions se posent concernant la prise en compte des réserves. A noter que les communes ont globalement fait des efforts pour prendre en compte ces réserves. Une fois ce travail effectué, le SMRR pourrait, si l'EPCI le souhaite, amener une contribution quant à la bonne prise en compte des réserves formulées par le SMRR.

**Mardi 12 novembre** sera organisé une réunion PPA sur le PLUi d'EBER concernant la V1 du zonage et du règlement. Certaines questions se posent quant à l'inscription dans la trajectoire ZAN et la prise en compte de la consommation passée et future sur la zone Inspira en lien avec son inscription en tant que PENE.

**Les jeudi et vendredi 10 et 11 octobre ont eu lieu les 1ers ateliers des territoires.** Ces journées ont été l'occasion d'échanger avec différents acteurs de la société civile (agriculteur, associations environnementales) ainsi qu'avec les acteurs institutionnels (EPCI, Région, Etat, MRaE) sur les enjeux liés au développement industriel et économique ainsi qu'aux enjeux de prise en compte de la raréfaction de la ressource (eau, foncier,...) et de la nécessité de changer les façons de faire pour faire émerger des projets acceptés et acceptables par tous. Les prochains ateliers auront lieu les jeudi 12 (de 16h30 à 20h30) et vendredi 13 décembre matin.

**Lundi 25 novembre** à 13h30 à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, aura lieu la conférence agricole de Vienne Condrieu Agglomération.

**Mercredi 13 novembre à 16h** à Saint-Maurice-l'Exil, se conseil d'administration de Rives Nature se réunira. Il sera suivi le mardi 10 décembre à 18h30 d'une assemblée générale de l'association.

Jeudi 14 novembre à 15h30 en visio se tiendra la restitution du travail sur le volet culture et tourisme du Scot de l'ancien stagiaire Hugo Charrin pour les techniciens et élus en charge du tourisme et de la culture des EPCI et des offices du tourisme.

- **[AVIS SUR LE PLU DE LUZINAY]**

Suite à l'avis défavorable du SMRR et d'autres partenaires, Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Luzinay ont retravaillé sur le PLU et on de nouveau arrêté le document. Les 6 réserves qui avaient été formulées par le SMRR ont bien été prises en compte dans le nouveau projet. Dans ce cadre, les élus ont émis un avis favorable au projet de PLU.

### **[AVIS SUR LE PROJET COMMERCIAL PALLADIENNE A CHANAS]**

Un projet de bâtiment commercial et tertiaire a été déposé sur la commune de Chanas par un porteur de projet privé. Le projet consiste à la création de 2 bâtiments d'activités, regroupant 6 locaux en RDC évolutifs. Les bâtiments de type R+1 (9m) ont vocation à accueillir une surface commerciale qui s'élève à 1761 m<sup>2</sup> et d'une surface de bureaux qui s'élève à 987 m<sup>2</sup>. Il crée 88 places de stationnements. La taille des cellules commerciales est de 150 m<sup>2</sup> de surface de vente (6 cellules). Les annexes à la surface de vente (réserves, locaux techniques et sociaux...) représentent près de 50 % de la surface de chaque cellule (alors que l'on est plutôt en général autour de 25 %).

Le projet proposé n'apporte aucune réponse satisfaisante en termes de qualité architecturale, intégration paysagère, de gestion des eaux de pluies, du traitement des espaces de stationnement et d'implantation de dispositif production d'EnR,

Il est situé dans un secteur où le Scot n'autorise pas la création de surfaces commerciales. En effet, ce secteur ne répond pas aux enjeux de maintien et renforcement des centralités commerciales des villes et villages du territoire et présente un fort risque d'impact négatif sur les commerces de centre-ville et centre village des communes alentour. Enfin, le Scot oriente le tertiaire dans les centralités ou sur des secteurs bien identifiés (zone des Nèves à Salaise par exemple). Le développement de tertiaire à cet endroit n'est donc pas pertinent (avec risque de transformation des locaux de bureaux en commerce à l'avenir).

Les élus rappellent que le SMRR doit tenir une position ferme sur la question commerciale comme il l'a fait depuis l'approbation du Scot au risque de voir se développer des offres commerciales sur des secteurs non préférentiels à l'avenir.

Dans ce cadre, les élus délibèrent à l'unanimité pour émettre un avis défavorable pour le projet et pour demander une saisine volontaire de la CDAC.

### **[POINT SUR L'ENQUETE DEPLACEMENTS 2026 DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE]**

Le Sytral s'est rapproché du SMRR pour proposer à ce dernier de participer à la nouvelle enquête déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette enquête couvrirait sur les Rives du Rhône le

périmètre de Vienne Condrieu Agglomération et la partie ouest d'EBER, comme pour la précédente enquête. La participation financière du SMRR serait de l'ordre de 5000 €.

Les élus regrettent que le Sytral ne souhaite pas étendre le périmètre d'enquête à l'ensemble des Rives du Rhône. De plus, Vienne Condrieu Agglomération participera de son côté à l'enquête pour 55000 €.

Dans ce contexte, les élus du SMRR ne souhaitent pas participer à cette enquête.

## [PRESENTATION DU PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR

Adeline Menneron présente la démarche Villages d'Avenir, dont 9 communes du territoire sont lauréates. Cette démarche vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets : accompagnement technique, recherche de subventions...

Philippe Delaplace partage son expérience sur Claveyson. Lors de la dernière réunion, il regrette que les représentants de l'Etat se positionnent par rapport à leur propre vision Etat dans laquelle les communes sont invitées à s'intégrer.

## [ETUDE EXPLORATOIRE SUR LA DENSIFICATION DES ESPACES PEU DENSES

Dans le cadre de la mise en œuvre du ZAN, les secteurs bâtis peu denses constituent un potentiel de développement futur des communes. Toutefois, cette densification est complexe et n'est pas forcément souhaitable ne faisable partout. De plus, les élus sont de plus en plus réticents à cette densification, du fait que plusieurs projets de densification mal faite ont émergé ces dernières années et ont amené des problèmes pour ces communes.

Dans ce cadre, le SMRR propose de lancer une étude, en lien avec l'agence d'urbanisme de Lyon, pour identifier plus finement les secteurs où il est possible et/ou nécessaire de densifier... ou non. Cette étude doit permettre de préparer la future révision du Scot pour disposer d'une estimation des capacités de densification la plus fine et proche de la réalité possible, former les élus et techniciens sur les enjeux de la densité et redonner la main aux élus dans son encadrement ; mais aussi de faciliter le travail d'analyse de la (non) densification dans les futurs PLUi(i), notamment pour donner aux élus des arguments pour justifier de la (non) densification d'un secteur.

Il est proposé d'identifier 11 communes test (2 par EPCI sauf 1 sur le Val d'Ay) pour tester la démarche et élaborer une méthodologie partagée, facilement reproductible sur le reste du territoire. Les EPCI feront remonter les communes sélectionnées d'ici le 20 novembre.

## [POINT D'AVANCEMENT SUR LES PELOUSES SECHES

Yannick SIMON rappelle le travail d'actualisation de la base de données Pelouses Sèches du SCoT réalisé par le croisement entre la couche d'occupation du sol du SCoT 2023 et la couche « Pelouses » de la base de données.

La méthodologie employée s'est faite en 2 étapes :

1. Définition de 2 milieux :

- Milieu « recouvert » : zone sur laquelle il est certain qu'il n'y a pas de pelouses sèches
- Milieu « à prospecter » : zone sur laquelle l'existence de la pelouse sèche est à vérifier

2. Croisement entre la couche d'Occupation du Sol du SMRR 2023 et la couche « Pelouses » de la base de données Pelouses Sèches du SCoT

1ère couche : milieu recouvert		
Espace urbain	1XX	Rentre dans l'analyse
Espace forestier	3XX	Rentre dans l'analyse
Espace agricole	21X	Rentre dans l'analyse
Espace naturel non boisé	43X ET 44X	Rentre dans l'analyse
2 -ème couche : milieu à prospecter		
Les autres classes	22X 23X	A prospecter
	41X 42X	A prospecter

Deux rendus ont ainsi été réalisés avec l'appui de Julien VIZET, SIGiste du SMRR :

- Un atlas cartographique en PDF et une cartographie en ligne disponible via ce lien <https://urls.fr/CsqVoz>
- Un tableau récapitulatif des statistiques par commune / EPCI

Yannick précise bien qu'il existera donc encore des zones sur lesquelles la présence de pelouses sèches est à vérifier par inventaires complémentaires.

Philippe Genty explique ensuite quelles sont les pistes d'actions pour valoriser cette base de données au-delà de leur simple implémentation dans les PLU. Sont ainsi évoquées :

A l'échelle SCoT :

- Accompagnement à la mise en œuvre de la Déclinaison Régionale SAP 2030

Pour les collectivités :

- Porter à connaissance des élus → OAP Thématique « Biodiversité »
- Identifier les secteurs à vérifier lors de la révision du PLU
- Identification des réserves de biodiversité

Pour les propriétaires :

- Signature d'un Bail Rural Environnemental / Bail emphytéotique avec l'exploitant
- Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale

Pour les Exploitants :

- Pâturage itinérant (déplacer les troupeaux pour éviter l'épuisement de la végétation)
- Pâturage extensif (diminution de la pression de pâturage)

Les données sont donc à disposition des communes et EPCI à la demande.

### [PRESENTATION DE LA DEMARCHE « BIODIVERSITE POSITIVE » DES RIVES DU RHONE

Yannick Simon rappelle le travail en cours d'expérimentation de l'outil d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements, via l'accompagnement de 2 projets : la ZAE de l'Aucize à Bessey portée par le Pilat Rhodanien et le projet de centrale photovoltaïque au sol située à Loire-sur-Rhône porté par EDF Renouvelables.

Il rappelle les thèmes abordés par l'outil et la méthodologie à suivre pour son utilisation.

Philippe Genty présente les finalités auxquelles peut répondre cet outil (validées en Bureau de Rives Nature du 15/10/2024) :

- Faciliter l'orientation des propositions techniques du projet vers la plus-value écologique
- Tendre à diminuer les coûts du projet vis-à-vis de la prise en compte de la biodiversité
- Avoir une trame utile pour proposer un cahier des charges au Bureau d'Etudes
- Avoir une trame pour affiner les PA, PC
- Anticiper au plus tôt les questions de la MRAe
- Avoir une trame pour affiner l'évaluation des entreprises candidates pour l'installation sur les ZAE

D'ici la fin de l'année, seront réalisés :

- Un Compte-rendu pour chacun des projets avec :
  - Compléments biodiversité à intégrer pour chaque projet
  - Pistes de fiches-actions à présenter en bureau
- Synthèse globale de la phase d'expérimentation de l'outil :
  - Retours d'expériences des maîtres d'ouvrages
  - Pistes d'amélioration
  - Destinations possibles de l'outil

Philippe Genty présente ensuite la volonté du Bureau de Rives Nature de ne pas labelliser des projets en tant que tel mais plutôt la démarche d'accompagnement par l'association au vu de l'hétérogénéité des projets potentiellement labellisés (Centrale PV au sol, ZAE etc...).

Philippe Delaplace clôture le bureau syndical.